

Questions orales

[Français]

ON DEMANDE SI LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SERONT DÉPOSÉS À LA CHAMBRE ET RENDUS PUBLICS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, selon cette réponse il est assez difficile de tout croire. Premièrement, le premier ministre est-il prêt aujourd'hui à nous dire qu'advenant un résultat comme il vient de l'énoncer... que le résultat d'une telle enquête serait déposé en cette Chambre afin que les députés puissent savoir si les allégations qu'on a entendues à l'endroit du ministre, de son épouse et d'autres personnes, des bris potentiels des lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts... est-ce qu'on va savoir l'information publiquement en la déposant dans cette Chambre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le Commissaire de la GRC ne se rapporte pas à moi. Une fois une enquête terminée, selon son propre jugement et des critères de base, il exerce son jugement et son indépendance en déclenchant des plaintes auprès du tribunal. C'est comme cela que cela doit fonctionner. Si nous avons d'autres renseignements de nature à intéresser le dossier, nous allons les porter immédiatement à l'attention de la GRC et elle peut vous en parler si elle le décide.

M. Boudria: Vous venez de dire l'inverse!

• (1440)

[Traduction]

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LE CONFLIT D'INTÉRÊTS POSSIBLE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre qui est chargé de faire respecter les lignes directrices concernant les conflits d'intérêts. Le premier ministre a fait allusion à la situation du Manitoba. Il doit également savoir que, alors que la GRC enquêtait sur l'aspect judiciaire de cette affaire, l'assemblée législative du Manitoba ordonnait en même temps la tenue d'une enquête parallèle dont on devait lui rendre compte. C'est exactement ce que nous demandons au ministre responsable dans cette affaire, soit d'effectuer une enquête parallèle pendant que la GRC étudie les aspects judiciaires de la question. Pourquoi ne le ferait-il pas en se montrant à la hauteur de ses fonctions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue pose une question à laquelle on a déjà répondu. J'ai signalé il y a quelques jours que, quelles que soient les mesures prises par le gouvernement, cela ne nous empêcherait pas d'en prendre d'autres en temps voulu. En effet, les légistes de l'État ont signalé au gouvernement qu'il serait très malavisé de demander la tenue de cette enquête à ce stade parce qu'elle les gênerait dans l'exécution de leurs fonctions aux termes du Code criminel et des autres lois en vigueur. On a demandé à la GRC de recueillir des renseignements dans l'intérêt public, d'établir les faits et d'en faire rapport aux

tribunaux et aux autres intéressés. Mon collègue conviendra, je pense, qu'on a donné carte blanche à la GRC en la matière dans l'intérêt national et qu'il faut attendre que celle-ci ait terminé son travail avant de décider des autres mesures à prendre.

M. Riis: Le premier ministre doit choisir. Il ne peut pas faire allusion à l'affaire du Manitoba puis changer d'avis et déclarer qu'il ne peut pas procéder de la même façon en vue d'obtenir une évaluation externe en même temps que l'examen judiciaire.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PAR UN COMITÉ

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, les Canadiens pensent indiscutablement que l'enquête et une annonce à ce sujet s'imposent avant que le premier ministre parte en Afrique.

M. Clark (Yellowhead): Quelle arrogance!

M. Riis: Je demande au premier ministre de cesser d'étouffer cette affaire...

M. Mazankowski: C'est vous qui cherchez à étouffer l'affaire en empêchant la GRC de faire son travail.

M. Riis: Va-t-il annoncer aujourd'hui que le gouvernement du Canada est disposé à faire mener une enquête parallèle par un comité de la Chambre ou à en charger un groupe extérieur? C'est ce qui s'est fait au Manitoba, et il y a fait allusion plus tôt. Pourquoi ne pas agir maintenant?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue parle de l'affaire du Manitoba. Le 15 août, le premier ministre Pawley a dit à la Présidente qu'on obtiendrait toutes les réponses nécessaires sans entraver le travail de la Gendarmerie royale canadienne, que la collaboration de tous les députés était nécessaire ainsi que celle du public pour permettre à la GRC d'enquêter sur les accusations qui ont été lancées, et que pour sa part, il ne ferait rien pour entraver le travail de la GRC.

M. Broadbent: Mais ils ont mené leur propre enquête.

M. Mazankowski: Vous êtes de moins en moins convaincant.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE DU TAUX D'ESCOMPTE—LES CONSÉQUENCES

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Suite à la baisse du taux d'escompte à 8.2 p. 100 par la Banque du Canada la semaine dernière, le ministre peut-il dire à cette Chambre les effets que cela peut avoir sur les autres institutions financières et sur l'économie générale du Canada?